

TERMES DE REFERENCE

Projet Séisme

CONSULTANTS KINESITHERAPEUTES

1. CONTEXTE

Handicap International (HI), est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale qui vient en aide aux personnes en situation de handicap et aux populations vulnérables à travers le monde. Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ». Le Maroc est une mission du Programme Régional Maghreb dont le bureau régional est à Tunis. HI est présent au Maroc depuis 1996.

Le 8 septembre 2023, un tremblement de terre de magnitude 7,2 a été enregistré au Maroc, qualifié “du tremblement de terre le plus fort depuis un siècle dans le pays” selon le directeur de l'Institut national de géophysique du Maroc. L'épicentre du séisme se situe dans la région d'Ighil (province d'Al Haouz, région de Marrakech Safi), dans le Haut Atlas marocain, à environ 70 km au sud-ouest de Marrakech. Quelques jours après le séisme, le Ministère de l'Intérieur évaluait le nombre de morts à 2.946 personnes, avec 5.674 blessés et 381.000 personnes affectées. Parmi les 5 provinces affectées, celles d'Al Haouz, Chichaoua et Taroudant sont les plus touchées. Ces trois provinces enregistrent à elles seules 97% du nombre de décès. Les services de santé mentale et de soutien psychosocial et réadaptation, pourtant nécessaires pour soutenir une population blessée et choquée par cet évènement soudain et traumatique, sont sous-représentés.

Comme souvent dans ce type de contexte post-catastrophe, les inégalités femmes/hommes et les risques de violences et d'abus déjà préexistants risquent d'être exacerbés : violences conjugales et intrafamiliales, mariages précoces, exploitation des enfants, grossesses précoces ou non désirées, perte d'autonomie financière des femmes, etc. sont autant de facteurs que la réponse humanitaire se doit de prendre en compte.

Un événement traumatique d'une telle ampleur, associé aux multiples conséquences sociales et économiques (perte de membres de la famille, de maisons, de travail...) nécessite en effet une prise en charge adaptée, afin d'assurer la stabilisation émotionnelle des populations et réduire les risques de complications physiques et psychologique.

Depuis début décembre, des « caravanes » de professionnels (kinésithérapeutes et psychologues) ont été mises en place dans les différentes régions touchées. Du fait de l'ampleur de la zone à couvrir et du nombre élevé de personnes nécessitant des soins, il a été décidé d'augmenter le nombre d'intervenants et la fréquence des déplacements sur le terrain.

2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

➤ Bénéficiaires

Les bénéficiaires de cette prestation de service sont les personnes directement ou indirectement physiquement affectées par le séisme et présentant une limitation fonctionnelle. La majorité des bénéficiaires présentent des fractures, polytraumatismes, atteintes neurologiques, troubles orthopédiques ... provoqués par le séisme et/ou aux conséquences fonctionnelles majorées par la vie sous tente, le froid, l'absence de sanitaires.

Les bénéficiaires sont constitués d'un groupe diversifié, englobant des individus de tous âges, allant des personnes âgées aux enfants, en passant par les adolescents et les adultes. Il est attendu que les publics les plus vulnérables et généralement victime d'exclusions soit inclus tel que les personnes en situation de handicap, les femmes victimes de violences et les personnes âgées.

➤ Objectifs globaux et spécifiques

En lien avec l'analyse des besoins, notre objectif est de contribuer à réduire l'impact du tremblement de terre auprès des populations les plus vulnérables, incluant les personnes blessées et/ou en situation de handicap, en se concentrant sur les secteurs de la réadaptation physique et fonctionnelle et de la prise en charge psychosociale.

Dans une approche intégrée entre la réadaptation et la santé mentale et le soutien psychosociale, le consultant kinésithérapeute sera amené à réaliser des prises en charge de réadaptation physiques et fonctionnelle individuelles et en groupes à des patients ciblés par l'intervention de HI.

Vous interviendrez au plus près de la population (centre de santé, locaux communaux, tentes ...) et éventuellement au domicile des personnes nécessitant des soins mais ne pouvant pas se déplacer jusqu'aux services de réadaptation les plus proches.

➤ Objectifs spécifiques de la consultance

OBJ 1 : Identification et évaluation des besoins en matière de réadaptation physique et fonctionnelle

- Identifier les besoins et attentes des bénéficiaires en lien avec le médecin et/ou la prescription médicale.
- Evaluer les besoins des bénéficiaires en matière d'accès à des services adaptés.
- Soutenir les équipes locale et bénévoles à évaluer les besoins des bénéficiaires en réadaptation physique et fonctionnelle.
- Avoir un rôle de veille en rendant compte au chef de projet et au RTO de toutes évolutions significatives dans le public cible.

OBJ 2 : Assurer la prise en charge ré adaptative des bénéficiaires

- Dans le respect des normes et standards techniques internationales augmentés des standards de HI.
- Evaluer les capacités fonctionnelles et besoins en réadaptation des bénéficiaires et de leurs aidants,
- Définir les plans d'actions thérapeutiques personnalisés
- Fournir les services de réadaptation (conseils, soins et aides techniques) aux bénéficiaires et à leurs aidants
- Adapter le plan de traitement en fonction de l'évolution des bénéficiaires et de leurs aidants.
- Garantir le respect et la confidentialité des bénéficiaires et de leurs informations.
- Assurer en équipe pluridisciplinaire le référencement interne et externe des bénéficiaires, en coordination avec l'équipe encadrante du projet

OBJ 3 : Mettre en place une dynamique communautaire

- Animer des séances de sensibilisation et d'information sur la réadaptation physique et fonctionnelle.
- Participer aux groupes de travail et/ou réseaux professionnels dans le domaine de la réadaptation physique et fonctionnelle
- Participer à des réunions thématiques/groupes de travail auprès du Réhabilitation Technical Officer (RTO)

OBJ 4 : Assurer une approche qualitative du projet

- Rendant compte au chef de projet et au RTO de toutes évolutions significatives dans le public cible
 - Contribue aux réunions techniques régulière et ad hoc de l'équipe pluridisciplinaire pour les revues de cas.
- Résultats escomptés et indicateurs permettant de réceptionner et valider les résultats obtenus
- Time Sheet de façon mensuelle qui sera validé à la fin de chaque mois par le RTO
 - Remplir les différents documents des dossiers patients permettant l'évaluation et le suivi des bénéficiaires et des indicateurs du projet de façon quotidienne
 - Réaliser l'encodage des données sur le système informatique de façon quotidienne
 - Remplir les fiches de dons de matériel dès que nécessaire.
 - Ecriture d'un document analysant les pathologies rencontrées, les besoins identifiés (en matériel, rééducation et éventuellement formations), les difficultés / leviers de prises en charge...de façon hebdomadaire.
 - Ecriture d'un rapport de fin de mission reprenant les attentes de la mission, les principales actions menées, les points d'attention et recommandations liés à son champ d'expertise et au contexte du projet.

3. PROFIL DU CONSULTANT KINESITHERAPEUTE

- Diplôme d'état de Masseur-kinésithérapeute Marocain.
- Expérience de 2 ans minimum, une expérience mixte alliant traumatologie, rhumatologie et neuropédiatrie serait un plus.
- Maitrise du Darija et du Français. L'amazigh est un plus.

4. DUREE ET LIEU D'EXECUTION

Démarrage de la mission : immédiatement

- **Durée d'intervention** : 144 jours sur 4 mois, pour les consultants travailleurs individuels, chaque consultant doit couvrir 48 jours sur 4 mois. Pour les cabinets/sociétés, il faut que les 144 jours soient couverts par 3 kinésithérapeutes différents.

- Le coût journalier doit prendre en considération des jours de briefing, terrain, rapport. Tous ces jours doivent avoir un coût jour/homme similaire.
- **Lieux d'exécution** : Province de : Taroudant avec possibilité d'intervention sur El Haouz et Chichaoua. Base à Marrakech et un bureau sur Taroudant. Possibilité de déplacement sur Rabat. Le contrat couvrira toutes les zones d'intervention.

5. PLAN DE TRAVAIL

En raison des défis d'accès aux populations sur le terrain, notre méthode d'intervention privilégie une approche proactive « d'aller vers » (outreach) afin de rejoindre directement les bénéficiaires dans les zones les plus reculées. Cette stratégie sera mise en œuvre au moyen de caravanes, constituées d'équipes composées d'au-moins un psychologue et d'un professionnel de la réadaptation (kinésithérapeute ou ergothérapeute), d'un membre de l'équipe support de HI (pour assurer la mobilité) et de relais communautaires.

Un planning hebdomadaire sera élaboré par le chef de projet avec un itinéraire d'intervention ainsi que le protocole du dispositif indiquant aux consultants les postes avancés où ils seront hébergés et nourris ainsi que les points de départ des caravanes. La durée de chaque caravane sera de 2 et 6 jours. Il n'y aura pas plus de 12 jours d'interventions par mois. Tous les aspects logistiques (hébergement, déplacement, nourriture...) seront gérés directement par les équipes projets afin que les consultants n'aient qu'à réaliser leurs interventions.

Les caravanes pourront se dérouler durant le weekend. Depuis ces points avancés, les équipes pourront se rendre dans les zones les plus éloignées pour conduire leurs consultations. En l'absence de structures adéquates, du matériel, notamment des tentes, sera mis à la disposition des équipes. Les déplacements depuis les bases Marrakech et Taroudant vers les zones d'interventions sont pris en charge par HI.

En amont et à la suite des caravanes des briefing et débriefing seront réalisés avec les équipes de HI.

Dans le cadre de sa prestation, le consultant sera amené à collaborer avec les équipes de Handicap International avec une coordination effectuée par le chef de projet et en encadrement par le Rehabilitation Technical Officer (RTO).

6. OFFRE FINANCIERE, MODALITES DE PAIEMENTS ET REMBOURSEMENTS DES FRAIS

6.1. Offre financière

Les prix proposés doivent être fermes et définitifs pour toute la période de validité de l'offre (trois mois à partir de la date de soumission) et ne peuvent être en aucun cas

surenchéri de taxes, charges ou autre. Les prix agréés constituent une obligation contractuelle.

L'offre doit être soumise en TTC et en dirhams marocain sous le format d'un devis en spécifiant le cout journalier, le volume d'intervention et donc le prix total. Le devis sera au nom de Handicap International, ICE : 001745953000008

6.2. Modalités de facturation et de paiement

Les modalités de paiement seront discutées à l'élaboration et signature du contrat avec le prestataire retenu et selon un planning de livrables. Chaque paiement doit correspondre à un ou plusieurs livrables durant toute la période d'exécution de la prestation. Un paiement final sera effectué à la fin et acceptation de tous les livrables attendus de la prestation. Dans notre cas, un paiement contre fiche de temps mensuel, modèle à partager lors de la signature de contrat, le dernier paiement est effectué après la validation de la fiche de temps mensuel et la validation des livrables. Le paiement s'effectuera par virement ou chèque bancaire dans 7 jours après la réception de la fiche de temps mensuelle, le dernier paiement s'effectuera dans 30 jours après la réception de tous les documents requis et l'acceptation des livrables par HI.

6.3. Remboursement de frais

L'offre financière proposé par le prestataire couvre l'ensemble des frais liés à l'exécution de la prestation.

L'intégralité des coûts afférents à la réalisation de la mission étant incluse dans la rémunération visée à l'article précédent. Concernant l'hébergement et la restauration lors des caravanes, les frais seront gérés et supportés par HI directement, Aucun remboursement de frais annexes ne sera effectué.

Le consultant aura souscrit à ses obligations professionnelles, fiscales et sociales au regard desquelles il est seul responsable vis à vis des organismes concernés. Il s'engage à fournir à Handicap International toutes les pièces justificatives prouvant la légalité de ses activités et à informer Handicap International de tout changement dans sa situation ou son statut. Il s'engage également à fournir la preuve du paiement trimestriel de l'AMO et de l'impôt sur le chiffre d'affaires dans les 15 jours suivants le trimestre échu.

Le consultant reste seul responsable pour souscrire pour son compte toute assurance qu'elle considérerait nécessaire compte tenu de son activité.

7. PENALITES DE RETARD

Le prestataire retenu s'engage formellement sur la durée de sa mission telle que proposé lors de cette soumission de l'offre et convenue à la signature du contrat. En

cas de dépassement fautif qui ne serait pas justifié par la force majeure, une indemnité est due par le prestataire.

Le montant de cette indemnité est défini, à la signature du contrat par les parties à 1% par jour calendaire de retard, à concurrence de 15% de la somme totale de facturation.

Les pénalités ne sont appliquées que si le prestataire est directement responsable du retard. Si le retard est imputable à des facteurs externes au prestataire, ce dernier devra fournir par écrit une demande de révision du calendrier en mentionnant les causes du retard justifiant sa demande. Cette demande devra être validée par le chef de projet qui devra en outre approuver le nouveau calendrier proposé.

Au-delà de 15 jours de retards, HI se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans préjudice.

8. SOUS-TRAITANCE

Le prestataire retenu s'interdit de sous-traiter une ou plusieurs de ses obligations, partiellement ou en totalité sans accord préalable, exprès et écrit de HI.

9. CRITERES DE SELECTION

Critères d'évaluation des candidatures	Points
<ul style="list-style-type: none"> - Maitrise & compréhension des TDRs et de la mission - Pertinence de l'approche méthodologique proposée 	40
Profil du prestataire/expert : <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence du parcours et de l'expérience professionnelle (CV) - Expertise technique par des mises en situation 	40
Offre financière	20
Total	100

10. COMPOSITION DE L'OFFRE

L'offre des soumissionnaires doit comporter au moins les documents suivants :

- CV du ou des consultants.
- Diplôme du ou des consultants.
- Copie de la carte nationale d'identité recto-verso du ou des consultants
- Plan de travail incluant l'approche méthodologique
- Offre financière du ou des consultants
- Enregistrement ICE, IF...
- Attestation de RIB

11. DEPOT DE L'OFFRE

Le dossier doit être envoyé par mail à l'adresse suivante n.zahour@hi.org au plus tard le 10/03/2024, avec la mention « consultants kinésithérapeutes » en objet d'e-mail.

Handicap International est engagée pour la protection des droits et s'oppose à toutes les formes d'exploitation, d'abus ou de corruption. Le(s) prestataire(s) sélectionnée(s) s'engage(nt) à signer et respecter les politiques de protection de Handicap International.

Handicap International encourage les candidatures des personnes handicapées.

12. CONDITIONS PARTICULIERES

Il est important de noter que cet appel d'offre n'implique aucune commission et que Handicap International n'a aucune obligation de fournir une explication sur son choix final.